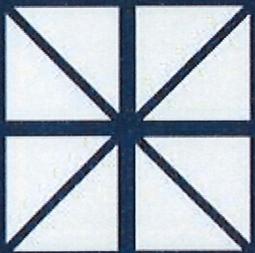
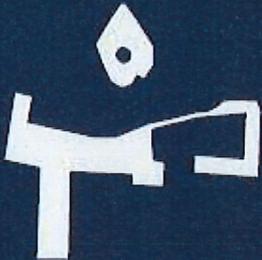


CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de Coopération culturelle à caractère industriel et commercial Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-18 du 16 mai 2025

Objet : Approbation du Budget Supplémentaire du Budget Principal 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 9 mai 2025.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Adeline Kergourlay

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de
Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Thomas Vatel, Edwina Eto-re-Manika
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de
Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 17

Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Mathieu Lamblin, Directeur par interim de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2025 soumis aux membres,

A la section d'exploitation :

- La reprise du résultat antérieur d'exploitation excédentaire de 456 888.56 €,
- La réévaluation des différents chapitres budgétaires, et notamment l'augmentation des provisions aux chapitres 011 et 22, et la reprise des restes à réaliser, notamment de strict entretien, aux comptes 6152 et 6228.
- Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement :

- La reprise du résultat antérieur d'investissement excédentaire de 789 745.30 €
- L'intégration des restes à réaliser de 2024
- Que le résultat prévisionnel est présenté en suréquilibre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2025.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 17

Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le